

LE MESSENGER DE BRUXELLES

JOURNAL QUOTIDIEN, ÉCONOMIQUE & FINANCIER

Abonnements: Pendant la durée de la guerre 3 francs par mois (Bruxelles et faubourgs)

AVIS. — Adresser toute correspondance à la direction du MESSENGER DE BRUXELLES

Aucune quittance ne sera valable si elle ne porte la signature du directeur du journal.

Rédaction et Administration: 1, Quai du Chantier, 1, Bruxelles. - Téléph. A 1610

Une Exploitation Honteuse

Tablant sur des Sentiments hautement Respectables, des gens sans scrupules ont falsifié des Documents pour tromper indignement le public

"Le Messenger de Bruxelles,, a découvert la Supercherie et il attire sur cette affaire l'attention de la Justice

Depuis le début de la guerre nous avons vu éclore bien des misères, nous avons vu s'exercer bien des professions qui, en temps normal n'eussent probablement pas donné de résultats appréciables. Nous avons constaté l'ingéniosité d'aucuns à gagner de l'argent mais nous n'avions pas eu, jusqu'ici, l'occasion de prendre la main dans le sac, en flagrant délit de mensonge, des gens que nous avions toutes les raisons du monde de croire corrects.

Aujourd'hui c'est chose faite et les industriels personnages dont nous allons parler ici ont perdu tout droit, je ne dirai pas au respect — il est des mots qui hurlent d'être accolés à d'autres mots — mais à la considération de leurs contemporains.

Des belges, des bruxellois, dans un but de lucre et sans se soucier autrement des conséquences de leur acte, n'ont pas hésité à maquiller des documents vieux de deux ans pour les réunir en des carnets qui furent ensuite vendus sur la voie publique et dans les cafés de la ville.

Peut-être aussi ces faux ont-ils été répandus en province mais nous l'ignorons. S'il en est ainsi c'est à la police locale de les rechercher car nous signalons le procédé partout en Belgique.

Mais procédons par ordre.

Nos lecteurs voudront bien se souvenir des clichés que nous avons fait paraître en ces colonnes, clichés représentant des soldats belges prisonniers de guerre en Allemagne et qui nous procurèrent la douce joie de voir arriver en nos bureaux des parents qui étaient dès lors fixés sur le sort de leurs enfants.

Nous tenions les originaux de ces clichés d'une maison parfaitement honorable, laquelle les avait été prendre en Allemagne après avoir obtenu à cet effet toutes les autorisations indispensables.

L'éditeur de ces photographies nous donna très obligeamment l'autorisation de publier celles qui nous conviendraient.

— Je suis trop heureux, ajouta-t-il, d'apporter mon concours aux efforts que vous faites au Messenger de Bruxelles pour apporter un peu de réconfort à nos compatriotes dans ces heures si tristes.

Et les clichés parurent qui furent pour nous l'occasion d'être utile ou simplement agréable à quelques familles.

Le dernier en date remonte au samedi 16 et fut très remarqué, je le dis à l'honneur de l'éditeur.

..

Tout allait pour le mieux, mais vous allez voir comme le mieux peut n'être pas toujours l'ami du bien, vocable ici pris dans les deux sens : ce qui est conforme au devoir, et propriété.

La contrefaçon guettait l'occasion de se faire sentir et elle ne la rata pas.

Les premiers carnets parus avec les portraits des prisonniers en Allemagne — documents authentiques — avaient été favorablement accueillis par le public, et se vendaient bien.

La concurrence déloyale — je tranche le mot — se dit qu'il n'y avait aucune raison pour que ne fût pas lancée une autre collection fautive celle-ci, non pas en tous points, mais en plusieurs points.

Le public, pensèrent les propriétaires de l'idée — et c'était là leur seule propriété — n'y verra que du feu.

Comme ils n'auraient tout de même pas osé reproduire purement et simplement les premiers carnets — il aurait pu leur en cuire — nos hommes imaginèrent autre chose. Ils imaginèrent ce que l'on dénomme en termes de photographes : le « chiqué », le « maquillage » et le « détournement », opérations au moyen desquelles on obtient tout ce que l'on veut, en faux nécessairement.

Ils commencèrent donc par se procurer des photographies qui avaient été prises au camp de Beverloo, en 1912, firent disparaître les

inscriptions qu'elles portaient (chiqué), les bâtiments en face desquels les instantanés avaient été pris (détournement), et adornèrent ces produits de légendes comme celles-ci : Prisonniers en Allemagne; — Au camp de Soldau, etc.

Pour la vraisemblance — ma foi, puisque l'incorrection avait commencé à se réaliser, pourquoi s'arrêter en si beau chemin — les éditeurs-plagiaires prirent, de-ci de là, une photographie parmi celles dont je parlais tantôt, les vraies celles-là, et firent du tout quelque chose de pas très propre, au net et au figuré, qu'ils lancèrent dans le commerce.

Hélas pour eux, ce qui devait arriver se produisit sans retard.

Un père qui avait reconnu son fils parmi ceux que l'on disait prisonniers en Allemagne nous fit tenir les preuves palpables du faux, preuves indiscutables que nous tenons en nos bureaux à la disposition de la Justice.

Oui, je prononce le grand mot de Justice à laquelle je fais appel en cette affaire qu'il me plaît de considérer non pas comme une simple imitation, comme une corruption de marque de fabrique, mais bien comme un défi à l'honnêteté, comme une insulte aux malheurs d'autrui.

Il ferait beau voir, en effet, que des gens que les scrupules n'étouffent pas pussent impunément tromper les uns et voler les autres.

Des parents sont dans la peine, des pères, des mères réclament, à tous les échos, des nouvelles de leurs fils, des épouses pleurent leurs maris, des frères et des sœurs s'inquiètent des leurs, partis au front où ils font leur devoir, des amis utilisent leurs relations, font agir des influences pour apprendre, enfin, ce que sont devenus ceux à qui ils s'intéressent dans cette formidable aventure qui a divisé l'Europe. Chacun s'occupe selon ses moyens et dans sa sphère d'action.

Pendant que ceux-là font œuvre, pas toujours utile quant à la fin, mais hautement admirable certainement, d'autres s'entendent, consciemment ou non pour apporter sous un semblant de preuves iconographiques, un faux qui peut interrompre des recherches en voie d'aboutir ou même les faire abandonner tout à fait.

Voilà où gît le mal. Voilà où réside la mauvaise action.

Je le répète, Le Messenger de Bruxelles tient à la disposition de la Justice les témoignages tangibles de ce que je viens d'avancer.

En attendant et pour que des familles ne soient plus trompées par des documents truqués, nous les avertissons de ce que les carnets dont nous parlons, portent dans l'angle gauche de leur couverture :

Editeur C. CABUY

36, rue Champ-de-l'Eglise, Laeken

et dans l'angle droit :

Dépositaire : A. CHARLIER

50, rue aux Fleurs, Bruxelles.

Lorsque les choses seront remises au point, lorsque les autorités auront pris connaissance des faits sur lesquels j'attire leur attention, lorsque, enfin, justice sera faite de procédés que j'aurais tout autant aimé ne pas devoir signaler, j'aime à croire que cet exemple suffira pour dégoûter à jamais ceux qui, d'ores et déjà auraient pu caresser l'espoir de gagner de l'argent en captant la confiance de pauvres parents dont la douleur est sacrée pour les gens de cœur.

E. FONCLOS.

P. S. — Au moment où le journal va paraître, je reçois encore un document qui, à lui seul, suffirait amplement à établir la supercherie des contrefacteurs dont il vient d'être parlé.

Vraiment, il est permis de se demander à quel degré d'aberration morale sont descendus ceux-là qui posent des actes aussi malfaisants.

E. F.

LA GUERRE

Les Allemands ont avancé en Argonne d'une distance de dix kilomètres, ce qui dans une guerre où les avances se marquent par cent mètres est impressionnant.

Tel est le fait brutal qui se dégage des dernières nouvelles de source neutre.

Deux districts sont en ce moment l'objet de violentes compétitions : Soissons et l'Argonne; des combats violents ont été signalés depuis trois jours dans ces parages.

Dans la région de l'Aisne, au Nord-Est de Soissons, le combat autour de la hauteur 132 a été mené avec une violence extrême. Les Allemands ont amené de grandes forces de combat qui ont concentré un feu violent contre la hauteur. Les Français ont pu se tenir sur les hauteurs à l'Ouest du point le plus élevé. Sur le côté Est des hauteurs, leurs troupes ont perdu un peu de terrain. Les combats continuent encore.

Si nous en croyons le *Rotterdamsche Courant*, le peu de terrain perdu par l'armée française s'élève bien à dix kilomètres.

Le front antérieur dans l'Argonne passait par Vienne-la-Ville, Four-de-Paris (sur la Biesme, petit affluent de l'Aisne) et Boureuilles où le 26 décembre eut lieu un violent combat; c'est apparemment dans le bois du Four de Paris qu'a eu lieu le combat précité.

C'est suivant les journaux hollandais à quelques kilomètres à l'Est de Sainte-Menehould, le long de la chaussée Romaine, que les Allemands ont progressé ainsi que sur une partie de la voie ferrée; c'est exactement le terrain où Dumouriez opposa une défensive vigoureuse aux troupes prussiennes en 1792.

Il est évident que le général Joffre aura pris les mesures nécessaires pour reconquérir ce terrain.

Sur le terrain oriental de la guerre, les Russes résistent à une attaque qui semble se

dessiner sur Giezchanow, vers la rivière M'lawa.

Les nouvelles de Galicie, des Carpathes et de la Bukovine sont dénuées d'intérêt; dans la passe de Dukla, les escarmouches continuent.

L'Albanie est toujours un foyer de tempête. Voici comment la situation se résume depuis six mois :

Le prince de Wied n'est pas plus tôt parti qu'Essad rentre en scène. Appuyé en sous-main par l'Italie, il a partie liée avec le Monténégro depuis la capitulation de Scutari. Il va à Nisch se mettre d'accord avec les Serbes. Son rêve est toujours de se tailler dans l'Albanie un petit État. Inutile de dire que la combinaison n'avait l'agrément ni des tribus de Scutari ni de celles de Valona, mais tant qu'Essad pouvait compter sur ses fidèles Toptans, il faisait figure.

Ne voilà-t-il pas que la Turquie entre en guerre! Du coup, tout le facteur islamique se retourne.

L'Italie a profité de l'occasion pour s'installer à Valona. Entraînée par son rôle de gardienne de l'ordre et aussi par ses accointances avec Essad, elle a dû faire parler la poudre à Durazzo.

Cette intervention n'aurait d'importance que si elle était appelée à se développer. Les Italiens s'en garderont bien. Ils n'ont aucune envie de s'empêtrer, à l'heure actuelle surtout, dans le guépier albanais. Mais, dirait-on, n'y seront-ils pas entraînés malgré eux? L'hypothèse est peu vraisemblable. Le danger n'existe pas à Durazzo. Les bombardements navals ne sont pas compromettants. Le danger d'entraînement pourrait sembler plus sérieux à Valona. Mais il ne faut pas oublier que les événements de cette zone sont dirigés par des influences complètement étrangères aux dissensions des gens d'Essad.

Communiqués Officiels

Communiqué Officiel Allemand

Berlin, 16 janvier, midi :

Sur le front occidental.

Dans la région de Nieuport, il n'y a eu que des combats d'artillerie.

Des attaques ennemies au nord-ouest d'Arras ont été repoussées; dans une contre-attaque, nous avons pris deux mitrailleuses et nous avons fait de nombreux prisonniers.

La ferme de La Boisselle, au nord-est d'Albert, a été complètement saccagée, et les Français ont dû l'abandonner.

Au nord-est de Soissons, rien de nouveau. Du 12 au 14 janvier, nous avons pris 35 canons français.

Il y a eu quelques combats dans les Argennes et dans la forêt de Consenvoye, au nord de Verdun. Nous avons eu également à Ally, au sud de Saint-Mihiel, un heureux résultat.

Dans les Vosges, rien de spécial. Nous n'avons pu avancer par suite de la pluie.

Du grand quartier général :

Le ministre de la guerre anglais a déclaré à la Chambre des Lords, le 6 courant, ce qui suit : Les seuls combats importants entre troupes anglaises et allemandes ont eu lieu le 20 décembre, lorsque les tranchées, occupées par les troupes Indoues, à Gichenchy, furent attaquées violemment par les troupes allemandes. Les Indous ont été surpris jusqu'à un certain point et quelques tranchées furent prises; cependant, celles-ci furent reprises les jours suivants avec de fortes pertes pour l'ennemi. Le ministre de la guerre anglais paraît avoir été mal informé. Dans l'intérêt de nos troupes, nous ne pouvons laisser passer cette version.

Du 19 au 24 décembre, nous avons, au contraire, pris la position anglaise dans son intégralité, en la ferme située à 1 kilomètre au nord de La Quinqueterie et Givenchy.

Toutes les tentatives de l'ennemi pour reprendre cette position, qu'il avait perdue, ont été vaines, nous la gardons toujours en notre pouvoir.

Il résulte de ceci que l'assertion du ministre de la guerre anglais affirmant que les troupes anglaises avaient repris à nouveau ces tranchées est fautive. Nous avons, du reste, donné la liste complète du butin que nous fimes au cours de ces combats, le 26 décembre dernier.

Sur le front oriental.

En Prusse orientale et en Pologne septentrionale, il n'y a pas de changement.

L'offensive en Pologne, à l'ouest de la Vistule, progresse lentement.

Lors de la prise d'un point stratégique, au nord-est de Rawa, les Russes laissèrent en nos mains 500 hommes prisonniers et 3 mitrailleuses.

De violentes attaques et contre-attaques russes furent repoussées avec de fortes pertes pour l'ennemi.

Communiqué Officiel Français

Paris, 13 janvier, 11 heures. — Au nord-ouest de Soissons, nos attaques ont progressé un peu entre Cuffies et Crouy, mais nous n'avons pu atteindre cette dernière localité.

De violentes attaques ennemies ayant eu lieu, nos troupes se sont retirées en arrière du village de Moncel, que l'ennemi a occupé. Il occupe également Saint-Marguerite, en Missy, sur la rive droite de l'Aisne.

Paris, 14 janvier, 3 heures soir. — Malgré le brouillard, un violent combat d'artillerie a eu lieu autour de Nieuport. Une ferme au sud-ouest de Stuyvekenskerke (nord-ouest de Dixmude), a été détruite par les Belges.

Du côté de Lens, notre artillerie a contraint des groupes de sapeurs ennemis, qui creusaient des tranchées, à battre en retraite.

Au Nord de Soissons, toute la journée ont eu lieu de violents combats pour la possession de deux hauteurs près de Crouy; au centre, malgré de violentes attaques de l'adversaire, nous avons gardé nos positions, mais devant Vrigny, nous avons perdu du terrain.

Nous avons pris des positions au sud de l'Aisne, sur la ligne Crouy-Missy (à 5 kilomètres de Soissons) et tenons les têtes de pont vers la rive nord. Du côté de Perthes et dans le bois de Beau-Séjour, nous avons fait sauter des tranchées.

Communiqué Officiel Russe

Pétrograd, 13 janvier. — Sur tout le front, il y a eu fusillade et bombardement durant toute la nuit et la journée.

Nos troupes qui avançaient en Prusse orientale ont rencontré, dans la région de Rosog, la cavalerie ennemie renforcée par l'infanterie; nous avons réussi à les refouler de plusieurs villages. Au sud-ouest de Mlawa, nous avons repris la ligne vers Radzanowo.

Malgré les efforts des Allemands sur le front à Kozlow-Biskupi-Zakrzew-Sucha, nous avons réussi à les repousser.

Dans le secteur Borgymow-Wolia-Szidlowaska, l'ennemi a échoué dans ses multiples attaques. A Gaimini et vers la ferme de Mogely, nous avons également fait reculer les Allemands.

NOTRE FEUILLETON PROCHAIN :

LA LÉGENDE

ET LES

Aventures héroïques, joyeuses et glorieuses

D'ULENSPIEGEL

Au pays de Flandres

PAR

CHARLES DE COSTER.

Dernières Dépêches

Londres, 13 janvier. — Deux coups de canon ont été tirés par le fort de l'embouchure de la Clyde sur un navire inconnu, qui ne s'était pas arrêté aux sommations; ce navire put disparaître à la faveur du brouillard.

On mande de Hambourg que le vapeur norvégien « Castor » a sombré dans la mer du Nord à cause d'une mine; l'équipage, à un matelot près, a été sauvé et vient d'arriver à Hambourg.

Le service hydrométrique français annonce une crue de la Marne. La cote qui était de 1 m. 90, à Chalifert, atteint 2 m. 30. Une nouvelle crue de la Seine est également prévue.

D'autre part, les pluies persistantes ont fait grossir l'Oise.

Aux barrages de l'Isle-Adam et de Pontoise, des mesures ont été prises pour réglementer le débit de la rivière.

En prévision d'accidents, on a dû doubler les amarres des bateaux-lavoirs ainsi que des péniches qui stationnent nombreux sur les rives jusqu'à Boran.

La crue a apporté quelque entrave aux travaux d'installation des passerelles destinées à remplacer provisoirement les ponts détruits de Beaumont, Méry, Mériel, l'Isle-Adam, mais les services compétents ont pris les mesures nécessaires pour que les travaux continuent.

On mande de Rome que le tremblement de terre a causé plus de 10,000 morts dans la ville d'Avezano.

Jusqu'à présent, seul M. Bryan, secrétaire des affaires étrangères américain, a fait une déclaration formelle au sujet de la réponse anglaise à la note américaine.

« Cette réponse n'ayant qu'un caractère préliminaire, a dit M. Bryan, nous ne ferons aucun commentaire avant d'avoir la réponse complète. »

Les fonctionnaires constatent le ton amical de la note comme de bon augure pour la suite de la négociation. On estime que le débat se réduira maintenant à une discussion franche des nécessités de chaque cas où les belligérés seront obligés d'intervenir, quand le doute subsistera sur le point de savoir si le dernier destinataire d'une cargaison est un belligérant.

On fait remarquer, toutefois, que l'augmentation du commerce neutre signalée par sir E. Grey peut s'expliquer par les modifications de trafic, conséquences de la guerre, sans qu'il s'agisse nécessairement de contrebande.

LES QUOTIDIENNES

Choses de l'Estomac

Le requin est l'animal qui digère le plus rapidement: notre ami Rhamsès II, qui cumulait alors les fonctions de chef de division au Ministère des Chemins de Fer et de chansonnier au Diable-au-Corps, fit, jadis, au sujet de la digestion de ces squales rébarbatifs, des expériences bien curieuses.

Un jour qu'il naviguait sur le yacht du prince de Monaco, il laissa tomber à l'eau une pièce de cent sous, qui fut avalée par un requin.

Trois minutes après, le squal était capturé, hissé à bord et dépecé. Son estomac ne contenait plus que trois francs soixante-quinze centimes; un franc vingt-cinq était déjà digérés.

Depuis lors, Rhamsès II avait continué ces études et lorsque nous le rencontrâmes, il tenait à la main un fait-divers qui nous prouve bien que Paris est, malgré la guerre, un endroit où l'étranger ne perd jamais ses droits.

Voici cette coupure:

« Un jeune avocat, M. D..., qui se trouvait hier soir dans un restaurant de Montmartre, présentait une pièce de vingt francs au garçon pour solder son addition, lorsqu'une jeune femme s'approcha et lui demanda la permission de mordre la pièce, sous prétexte que « cela lui porterait bonheur ». Mais la femme avala la pièce au lieu de la mordre.

« M. D... appela un gardien de la paix et fit conduire la femme au poste de police de la rue de La Rochefoucauld.

« Menacée d'une arrestation, elle consentit à prendre un vomitif.

« Elle rendit trois louis.

« Il résulterait des renseignements recueillis que cette jeune femme, dont on cherche à établir l'identité, aurait l'habitude d'avalier ainsi des pièces de monnaie. On l'appelle « la femme tirelire » dans certains établissements de Montmartre. Comme elle a refusé de dire d'où provenaient les pièces d'or ainsi restituées, elle a été gardée à la disposition du commissaire de police.

« C'est le contraire de mon requin, me dit Rhamsès, qui paraissait étrangement perplexe; il faut que je tire cela au clair... »

« Comme vous savez, Rhamsès II est possesseur d'une bonne amie charmante qui lui donne, bon an mal an, trois ou quatre beaux bébés roses; il devenait tout naturel qu'il essayât, sur sa personne, le procédé dont fut bénéficiaire le jeune avocat D... »

« Si la femme-tirelire avait rendu trois louis pour un, il n'y avait aucune raison pour que sa bonne amie ne fut pas douée de la même propriété.

« Il lui fit donc avaler des louis aux effigies les plus diverses, qu'il dut payer fort cher, vu la rareté de l'or en ce temps de conflation.

« Il n'obtint aucun succès.

« Seulement un jour, comme il avait promis à son amie, pour l'hiver, un bon en véritable peau de zèbre de deux francs soixante-quinze et mis un louis dans sa bouche, il fut très stupéfait de lui voir restituer dix-sept francs vingt-cinq.

« Sa bonne amie avait rendu la monnaie... trois pièces de cent sous, un billet d'un franc, deux pièces de cinquante centimes (dont un Napoléon non couronné) et du nickel troué.

« On serait mal venu, à présent, à élever, auprès de Rhamsès, un doute quant à la probité des femmes.

Echos et Nouvelles

Pour les chasseurs. — D'après une disposition du gouverneur général, il n'est pas interdit aux propriétaires de chasse de prendre du menu-gibier, notamment des lapins, au moyen de filets, de furets, etc.

Tout propriétaire de chasse désireux de faire usage de cette licence, doit, au préalable, se procurer pour lui ou ses gardes-chasse, auprès des chefs de districts militaires, des permis spéciaux établis à cet effet. La chasse sans le dit permis sera considérée et punie comme braconnage. En outre, le gouvernement général a chargé des officiers, spécialement qualifiés, du soin et de la protection de la chasse et ce dans le but d'empêcher le braconnage.

Il y a quelque temps, un comité fut institué en Suède avec le but de rassembler des fonds pour secourir les Belges dans la misère. Des membres influents de tous les partis politiques en font partie, et notamment des ministres et anciens ministres, des anciens présidents du Conseil des ministres, des titulaires du prix Nobel, des archevêques, etc., etc.

Nous empruntons quelques lignes au manifeste publié par ce comité:

« Quelles que puissent être les divergences d'opinions qui se sont réveillées dans notre pays, par rapport à cette guerre, les hommes et femmes de tous milieux trouvent un point de contact dans la sympathie spontanée qu'ils éprouvent tous pour le malheureux peuple belge. Nous ne pourrions songer à tendre une main secourable à tous ceux qui, en différents pays, souffrent de cette guerre; nous avons déjà, à l'intérieur de nos frontières, pas mal de misères à soulager. Ceux, toutefois, qui désirent faire quelque chose pour les victimes de la guerre, ne pourront mieux faire que venir en aide aux victimes les plus accablées.

« De diverses informations reçues, il résulte que de nombreux Belges, surtout des vieillards, des femmes et des enfants, se trouvent en exil, manquant presque de tout. Presque un million de réfugiés résident en Hollande seulement, dont plusieurs dizaines de mille enfants, séparés de leurs parents. Le grand soutien leur accordé par le peuple néerlandais ne saurait être suffisant en face d'une si profonde détresse. Aussi, d'autres peuples, grands et petits, sont intervenus. Il est donc nécessaire de traduire en actes, la sympathie, la commisération et l'esprit de solidarité si vivants dans une nation petite comme la Belgique, mais qui a le bonheur d'avoir pu rester neutre. »

Les signataires du manifeste invitent le peuple suédois de faire bon accueil aux listes de souscription qui seront mises en circulation.

A propos de cette grave question du ravitaillement de la population, voici une petite statistique qui ne manque pas d'intérêt. Elle renseigne les moyennes annuelles des importations, des exportations et les excédents des importations sur les exportations en Belgique au cours des années 1910, 1911 et 1912, pour les produits ci-après: Froment, seigle, maïs, épeautre et sarrasin, riz, pois, lentilles, fèves, féverolles et vesces, orge et escourgeons, avoine, farine, tourteaux et graines de lin. On peut, en examinant ces chiffres, se rendre compte des besoins réels de notre pays au point de vue alimentaire. Voici:

	Moyenne d'imp.	Moyenne d'exp.	
	pendant 1910-11-12	pendant 1910-11-12	Excéd.
Froment, Tonnes	2,107,000	354,000	1,543,000
Maïs	193,000	218,000	475,000
Seigle	144,000	21,000	123,000
Epeautre et sarrasin	9,800	600	9,200
Riz	100,000	45,000	55,000
Pois, lentilles, fèves, haricots, féverolles et vesces	108,000	53,000	55,000
Orge et escourgeons	417,000	75,000	342,000
Avoine	117,000	7,000	110,000

La distribution des récoltes par suite des opérations militaires et les réquisitions importantes faites dans certaines régions, imposent les mesures les plus rigoureuses, afin de remédier à l'insuffisance de la production indigène des froments. Si l'on tient compte, qu'à raison de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons actuellement, il importe de n'assurer à chacun qu'une ration ne comprenant en aliments nutritifs que les 2/3 de la ration en temps normal; on a calculé que la quantité de froment à importer mensuellement pour ravitailler la population belge est de 80,000 tonnes environ.

Parmi les autres denrées dont l'emploi doit être recommandé au point de vue de l'alimentation, figure au premier rang le riz, dont on voudrait pouvoir livrer mensuellement 5,000 tonnes à la consommation; il devrait en être de même au point de vue des importations mensuelles de pois, lentilles, fèves et haricots.

Mais il n'y a pas que pour la population que se pose ce problème de l'alimentation, la question doit être examinée également au point de vue du bétail. Pour celui-ci, le Comité National de Secours et d'Alimentation évalue à 1,000 tonnes l'importation mensuelle indispensable, et encore n'est-ce là que le quart de l'importation normale.

Au sujet du monopole des céréales en Suisse, dont nous avons entretenu nos lecteurs, il est clair que si cette décision était prise, ce qui paraît de plus en plus probable, ce ne serait que pour la durée de la guerre.

La taxe sur les édifices à Gand. — Voici, d'après une tradition, les détails de la taxe, modifiés dans la dernière séance du Conseil communal, et adoptés définitivement:

Art. 1. — Tous les hommes non mariés, les veufs ou époux séparés sans enfants, qui, le 1er janvier 1915 auront atteint 27 ans et habiteront au cours de l'année 1915, des habitations ou bâtiments situés à Gand, paieront annuellement une contribution personnelle de:

5 francs pour les hommes de 27 à 30 ans; 10 fr., de 30 à 35 ans; 15 francs, de 35 à 40 ans; 20 fr.,

de 40 à 45 ans; 25 francs, de 45 à 50 ans et davantage.

Art. 2. Ils seront, en plus, soumis à une taxe supplémentaire dont l'import est calculé à l'article 4, et cela pour toute la valeur locative des maisons ou bâtiments qu'ils habitent en tout ou en partie, si ces immeubles sont frappés dans la contribution personnelle pour une valeur locative d'au moins 300 francs. Au cas, toutefois, où les personnes qui tombent sous l'application de cette taxe n'occuperaient pas le rez-de-chaussée, elles seront soumises seulement à la moitié ou au tiers de la taxe supplémentaire, d'après qu'ils occupent le 1er ou le 2e étage.

Art. 3. — Si aucune valeur locative n'est reconnue à ces immeubles, il sera fait application du revenu cadastral conformément à la loi du 20 décembre 1896.

Art. 4. — La taxe supplémentaire prévue à l'article 2 s'élèvera à:

5 francs pour ceux qui habitent des maisons ou bâtiments ayant une valeur locative de 300 à 500 francs; 10 francs, de 500 à 750 francs; 20 fr., de 750 à 1,000 francs; 35 francs, de 1,000 à 1,250 francs; 55 francs, de 1,250 à 1,500 francs; 80 fr., de 1,500 à 1,750 francs; 105 francs, de 1,750 à 2,000 francs; 130 francs, de 2,000 à 2,250 francs; 160 francs, de 2,250 à 2,500 francs; 190 francs, de 2,500 à 2,750 francs; 220 francs, de 2,750 à 3,000 francs; 260 francs, de 3,000 à 3,250 francs; 300 francs au delà de 3,250 francs.

Art. 5. — Sont exemptés de la taxe prévue à l'article 1, les indigents, les ouvriers qui jouissent d'une pension et les domestiques.

Art. 6. — Les personnes appartenant à une communauté religieuse et qui cohabitent dans un même local, seront imposés chacun personnellement de la taxe prévue à l'article 1.

Le discours du trône du roi de Norvège à l'occasion de la rentrée des Chambres, a fait grande impression. La foule attendait le roi à la sortie du Storting, pour l'ovationner.

L'ancien président du Conseil des ministres en France et Mme Barthou, se sont longuement entretenus, ces jours-ci, dans les environs de Farnes, avec le roi Albert I^{er}.

ASSOCIATION MUTUELLE BRUXELLOISE Contre les risques de guerre. — Rens.: F. Devaux, dir., 25-27, r. Tiberghien, S.-J. Bur. de 8 à 13 h. (541)

Nous pensons intéresser nos lecteurs en leur donnant quelques horaires de trains:

Bruxelles-Nord à Gand: 7 h. 02 et 5 h. 42 (retour: 7 h. 46 et 8 h. 26).

Bruxelles-Nord à Louvain: 11 h. 54 et 9 h. 34 (retour: 6 h. 46 et 4 h. 06).

Bruxelles-Nord à Malines: 6 h. 48 et 4 h. 28 (retour: 11 h. 36 et 8 h. 36).

Bruxelles-Nord à Courtrai: 11 h. 02 (retour: 4 h. 04).

Bruxelles-Nord à Tournai: 9 h. 02 et 6 h. 02 (retour: 9 h. 07 et 3 h. 27).

Bruxelles-Nord à Maubeuge: 8 h. 02 et 1 h. 22 (retour: 4 h. 26).

Bruxelles-Nord à Termonde: 7 h. 02 (retour: 9 h. 48).

Bruxelles-Quartier Léopold à Namur: 7 h. 01 et 4 h. 01 (retour: 6 h. 35 et 11 h. 35).

Louvain à Charleroi: 6 h. 54 et 3 h. 54 (retour: 8 h. 32 et 6 h. 12).

Malines à Gand: 5 h. 42 (retour: 7 h. 46 et 8 h. 26).

Mons à Grammont: 9 h. 16 (retour: 6 h. 48).

Tournai à Mons: 8 h. 47 (retour: 5 h. 47).

Namur à Marbois: 5 h. 04 et 7 h. 04 (retour: 7 h. 34 et 12 h. 34).

Liège à Herbesthal: 8 h. 20 et 4 h. 50 (retour: 6 h. 10, 10 h. 40 et 11 h. 10).

Liège à Louvain: 7 h. 05 et 12 h. 42 (retour: 6 h. 06 et 1 h. 06).

Liège à Anvers, par Hasselt et Aarschot: 6 h. 36 et 1 h. 26 (retour: 8 h. 16).

Liège à Namur: 3 h. 51, 6 h. 25 et 12 h. 29 (retour: 6 h. 27, 11 h. 44 et 2 h. 14).

Louvain à Aerschot: 4 h. 46 (retour: 11 h. 15).

Louvain à Anvers, par Malines: 6 h. 34 et 4 h. 34 (retour: 2 h. 28 et 10 h. 28).

Liège à Visé: 8 h. 30 et 5 h. (retour: 10 h. 30 et 6 h. 30).

Liège à Marloie: 4 h. 46 (retour: 11 h. 15).

Liège à Aix-la-Chapelle: 1 h. 36 (retour: 5 h. 02).

Anvers à Rosendaal: 9 h. (retour: 3 h. 41).

Trois-Ponts à Malmédy: 11 h. 33 (retour: 10 h. 12).

Suivant une note du « Temps », chaque personne dans les provinces occupées a droit à une livre de pain par jour. Tous les moulins donnent leur pleine production.

Il y a de nouveau abondance en farine, pain, sel, sucre, café, tabacs, allumettes. L'alcool est défendu.

La démission du comte Berchtold a pour cause, paraît-il, des raisons privées et nullement politiques.

L'empereur lui a envoyé le grand-croix en brillants de l'Ordre de Saint-Étienne mais n'est-ce pas en fiche de consolation?

La Ronde de Nuit, surveillance pour immeubles inhabités et en construction, comprenant polices d'assurance « vol » valables actuellement. Personnel de réserve toujours disponible à nos bureaux. (503)

En revenant de Nieupoort, où le président de la République Française est allé faire remise d'un drapeau aux fusiliers de la marine, M. Poincaré, accompagné du ministre de la marine, est allé rendre visite à la population d'Hazebroeck.

Un ukase impérial vient de paraître concernant les recrues de l'année 1915 pour l'armée russe. Dans les années normales, la Russie incorpore environ 700,000 recrues. Ce nombre ne représente qu'une portion des jeunes gens aptes au service militaire, le surplus est placé dans la réserve.

Pour l'armée 1915, l'ukase appelle 585,000 recrues.

Si vous souffrez de l'estomac et digérez mal, buvez l'eau de Kékel Brannen, (Voir en 4^e page).

EN MARGE

La Cigale et la Fourmi

J'ai appris, non sans intérêt il y a quelques jours, que les boulangers parisiens étaient autorisés à fabriquer et à mettre en vente les petits produits qui sous le nom de brioches, croissants, etc., offraient leur croûte dorée et appétissante à la gourmandise du « Tout Paris » malin.

Je l'ai appris avec intérêt et avec plaisir car il m'a semblé voir d'ici les guenottes blanches des gentilles cousinettes parisiennes mordillant à même la tiède friandise dont elles font leur petit déjeuner favori et dont elles furent privées depuis si longtemps, depuis les cinq mois passés que dure déjà la guerre.

Mais les cousinettes et les midinettes si intéressantes qu'elles puissent être, et elles le sont parfois bigrement, n'ont pas retenu plus longtemps mon attention. Comme la levée d'une interdiction fait aussitôt penser à l'interdiction elle-même, je me suis dit, un peu surpris: les autorités parisiennes avaient donc jugé utile, si non nécessaire de réglementer l'emploi de la farine, encore qu'une disette de ce produit soit peu à craindre en France où le ravitaillement ne rencontre aucun obstacle.

Simple mesure de précaution, parfaitement justifiée d'ailleurs, mais qui nous étonne quelque peu venant du peuple français que nous avons accoutumé de considérer comme le plus imprévoyant qui soit.

Les journaux allemands, d'autre part, et cela nous surprend bien moins, car le fait ne fait que confirmer une fois de plus les qualités d'ordre de méthode et de prévoyance de la race, les journaux allemands, disais-je, appellent l'attention de la population sur la nécessité qu'il y a, en ce moment, de ne se livrer à aucune prodigalité inutile.

Dans certaines branches de l'industrie où les salaires ont augmenté depuis la guerre, l'ouvrier se montre trop aisément prodigue et gaspille ses ressources un peu à la légère.

Nous voyons à ce sujet la « Gazette de Cologne » demander qu'on interdise absolument la fabrication du pain autre que le pain de guerre.

J'ai beaucoup entendu parler de ce pain de guerre, mais je n'ai pas encore eu l'occasion de l'apprécier; j'imagine cependant qu'il vaut au moins, comme goût et comme valeur nutritive, le produit bizarre avec lequel les bruxellois confectionnent leurs tartines.

En France donc, on a commencé par démocratiser la fabrication du pain, évitant toute prodigalité jusqu'au moment où cet excès de précaution n'a plus paru nécessaire.

En Allemagne, les économistes préconisent des mesures analogues, et en Belgique, où nous ne mangeons, il faut le dire, que le pain qui nous vient de l'étranger, en Belgique où une grande partie de la population vit uniquement de la charité, nous voyons encore les pâtisseries et les boulangeries regorger de délicatesses qui font songer malgré soi à une fête perpétuelle.

A tort ou à raison — et je crois que ce n'est pas à tort — le public attribue la mauvaise qualité du pain qu'on lui sert et qu'on lui fait payer fort cher au fait que la vente de ces produits superflus laissait un bénéfice plus appréciable au fabricant.

Il serait déjà regrettable que cette pensée pût avoir cours même si elle était erronée. Si elle répond à la vérité, il est bien plus regrettable encore qu'aucune mesure vraiment efficace ne soit prise pour remédier à un abus qui, dans sa situation présente, témoignerait d'une criminelle incurie.

Les Soins de Propreté dans l'Armée Russe

Tous les samedis soir, à la campagne, on peut voir les paysans russes prendre dans l'izba un bain de vapeur. C'est la religion orthodoxe qui l'ordonne, et c'est un péché d'y manquer. Le procédé qu'ils emploient est fort simple: ils font chauffer de grosses pierres sur lesquelles ils lancent de l'eau; une vapeur s'élève qui remplit la petite maison de bois et la chaleur répandue fait ouvrir tous les pores de la peau qui sue et se débarrasse entièrement de toute la saleté accumulée au cours de la semaine.

Et ainsi il est à la fois plus propre et plus sale que notre paysan qui, lui, se déshabille et couche dans un lit, mais, par contre, ne se baigne presque jamais.

Ce bain salubre, auquel le Russe est si habitué, on a voulu qu'il puisse le prendre même là-bas, dans les plaines de Pologne, entre deux batailles. Et on a conçu le projet, maintenant réalisé, ainsi que le *Message de Bruxelles* l'a dit, voici quelques jours, d'envoyer près de la ligne de bataille des trains qui sont de vrais établissements de bains ambulants, admirablement installés, qui permettent aux soldats, quel qu'il soit de quitter de temps à autre leurs uniformes maculés de boue, de se déshabiller complètement, de se laver et de prendre un repos bien gagné en attendant de repartir au front.

Voici la description qu'on fait de cette installation: « Le train se compose de vingt-deux wagons qui ont chacun une attribution spéciale. Dans le premier, les soldats se déshabillent, et aussitôt leurs vêtements et leur linge sont transportés à l'autre bout du train où ils sont suspendus, désinfectés et passés à la vapeur. Puis ils vont prendre un bain de vapeur et une douche dans quatre autres wagons qui peuvent contenir chacun cinquante hommes; là, ils passent dans deux wagons qui constituent des chambres de repos où il leur est permis de rester une heure. De là, ils gagnent deux autres wagons-salles à manger, où on leur sert de la soupe, du thé, etc. Des blanchisseuses sont chargées de laver le linge, toujours dans le train! Ce linge, ainsi que les autres vêtements, passent dans des séchoirs et en sortent admirablement propres. Dans les autres wagons sont installées les cuisines, la lingerie où les jeunes filles raccommodent le linge à la machine, un atelier de cordonnerie, une infirmerie avec une grande réserve de médicaments, car, en cas de nécessité, on porte secours aux blessés.

Les Distractions dans la Tranchée

Les journées sont longues dans la tranchée, et les jours, surtout en cette saison y sont courts. Et plus d'un, et plus d'une, à Paris et dans les villages de France, se demandent :

« Qu'est-ce qu'il peuvent donc faire tout le long du jour, là-haut ? On dort, on guette l'ennemi, on mange, on tire, on s'en va en patrouille, mais tout cela ne prend pas tous les jours vingt-quatre heures ; et alors, le reste du temps ? Ne souffrent-ils pas trop de l'ennui ? »

D'autres soldats que les nôtres pourraient à bon droit, s'ennuyer, en effet, et un peu de « cafard » qui est, ainsi que chacun le sait, la neurasthénie des hommes sous les armes, leur serait bien pardonné.

Mais il n'y a pas lieu de le faire. Les hommes du front, qui, naguère, trouvaient, au dépôt, dans quelque ville pourtant hospitalière et peuplée, les jours interminables et les heures fastidieusement longues, n'ont pas une minute de « spleen » dans leur étroite cité aux murs de terre.

Ils savent « couper » le temps, et les circonstances les y aident, ainsi que l'effort de ceux qui sont restés dans la vie civile.

Ils ont des jeux et ils jouent.

Plus que les dominos, ou les dames, ou les savants échecs — car j'ai trouvé des jeux d'échecs sur le front, en première ligne, — ce sont les cartes qui sont en faveur. On fait, entre deux patrouilles ou deux fusillades, d'acharnées parties de polignac, ou de manille. Les noms des cartes, sinon les règles du jeu, subsistent le contre-coup des événements. Au polignac, le valet de pique, la carte mauvaise, celle qui porte malheur à celui qui l'a dans son jeu et ne réussit pas à s'en débarrasser en la passant astucieusement dans la levée d'un partenaire, n'est plus le servant d'armes, comme au café du Commerce.

Et savez-vous quel est l'enjeu de ces parties futures ?

Des tournées — des apéritifs ou des pousse-café — mais des tournées à consommer sur le boulevard après la guerre.

Et vous pouvez croire que le compte en est tenu fort exactement.

Mais le jeu n'est rien. C'est un pis aller. Il y a mieux.

Il y a les lettres que l'on reçoit et celles que l'on écrit. L'arrivée d'un courrier est une fête quotidienne. Chacun y prend part, car les nouvelles, sinon toujours les lettres elles-mêmes, passent des uns aux autres. Qu'ils soient compatriotes ou que les hasards du recrutement et des formations les aient amenés de provinces différentes ou de quartiers éloignés les uns des autres, les compagnons de tranchée se connaissent comme s'ils avaient vécu ensemble de tout temps, galopé le long des mêmes buissons, épilé le B. A. BA sur les mêmes bancs, vidé leurs premières chopes dans le même estaminet, gagné leur première paye dans le même atelier.

Toute la tranchée se réjouit quand Léon, les yeux rayonnants, apprend que c'est un garçon qui lui est né et qu'il est rieur et râblé. Toute la tranchée exalte le bon cœur d'Arthur dont la lettre à Marcel contenait un « cheval », — un mandat-poste...

Les lettres reçues, on prépare les réponses. Ce n'est pas une petite affaire. On retient le stylo ou l'on s'inscrit pour l'encrier. Et puis, on délibère. Une lettre, c'est un convoi qui s'organise.

— J'écris à Angoulême. Qui a quelque chose à dire là-bas ?

Et la lettre ne part que transformée en un message collectif.

Après les lettres, ce sont les journaux.

On en reçoit par la poste.

Des automobiles viennent en déverser des balots.

Mais le plus apprécié, le plus fiévreusement attendu, c'est celui qu'on a choisi, qu'on a commandé et qui vous vient d'un village de l'arrière, apporté en même temps que la soupe, par des hommes du cantonnement.

Le journal, c'est plusieurs heures de voluptés intenses et élevées. C'est la tranchée et son travail obscur rattachés à l'immense effort qui litère le monde. On le dévore. On le lit debout, dès que le camarade qui l'apporte a ouvert son paquet.

Puis, on le relit, lentement, comme on déguste à petites lampées un vieux vin de France. On l'épèle presque. Après les nouvelles de la guerre, ce sont les nouvelles de Paris et des campagnes, les faits-divers, tout.

— Un drame à Belleville ! Tiens, c'est mon quartier !

— Moi, je suis des Buttes-Chaumont. J'étais là quand on a découvert la femme de la rue Botzaris...

Et les récits jaillissent, et les souvenirs s'égrenent, et les heures passent.

Des jours, l'émotion est plus grande, et le remue-ménage plus actif. Ce sont des cois qu'on apporte : chandails qu'on déplie avec émotion, pensant aux mains qui les ont tricotés ; friandises que l'on se distribue suivant les principes du communisme le plus fraternel...

La grande distraction des Allemands, dans leurs tranchées, c'est la musique ; dans nos tranchées, nos hommes, eux aussi, chantent ou écoutent les chansons d'un phonographe nasillard.

Les moments perdus, vous le voyez, ne sont pas des moments d'ennui dans la tranchée.

Dernière Heure

Le ravitaillement des bateliers. — Des plaintes ont trouvé écho dans la presse, provenant de bateliers qui ne pouvaient se procurer le pain indispensable à la nourriture de leurs familles.

Les boulangers assuraient ne recevoir que la quantité de farine exactement suffisante pour leur clientèle habituelle et régulière.

Cette situation méritait toute l'attention du Comité National de Secours et d'Alimentation. En vue d'y remédier, il a donc décidé de remettre désormais un demi-sac de farine par jour aux boulangers suivants :

Deschutter, Allée Verte, 32, et Seyffers, rue du Petit-Château, 34.

Ceux-ci pourront ainsi garantir l'alimentation des personnes vivant sur les bateaux amarrés dans les bassins et dans le canal de Charleroi.

Un avis mentionnant cette décision sera affiché dans les bureaux de navigation.

Le roi d'Angleterre vient, à l'occasion du nouvel an orthodoxe, de nommer le grand duc Nicolas grand-croix de l'ordre du Bain et grand-croix de Saint-Michel et Saint-George, le général Janeszkowich, chef d'état-major, le général commandant de l'armée du nord Roestki et le général commandant de l'armée du sud Iwanof.

Les Emprunts de Guerre

J'ai déjà fait ressortir combien il est difficile d'estimer, même approximativement, les disponibilités économiques réelles et les liquidités financières d'un pays. Cependant, la publication des bilans des banques et les statistiques officielles permettent de se faire une idée approximative de ces capitaux ainsi que de sa fortune publique et privée. On établit trop souvent une confusion entre les biens mobiliers et immobiliers, appartenant aux institutions, aux patrimoines des familles, aux maisons de commerce, aux établissements industriels, aux comptoirs et aux banques, et les fonds détenus par les pouvoirs publics, soit que ces fonds proviennent de la rentrée régulière des impôts : contributions, péages, ainsi que des impositions, taxes et tarifs de toute nature, soit qu'ils soient fournis par des emprunts, emprunts qui peuvent provenir des emprunts intérieurs, mais ont le plus souvent le caractère d'emprunts extérieurs ou internationaux. Il est à remarquer qu'on ne possède, à cet égard, que les données fournies par les budgets annuels. Or, si consciencieusement qu'ils puissent être dressés, les budgets, soit ordinaires, soit extraordinaires, ne constituent jamais que des prévisions qui en ce qui regarde les rentrées et les charges, demeurent presque toujours au-dessous des résultats fournis par la réalité.

Il me faut distinguer la richesse publique, ou les finances d'Etat, de la richesse privée, ainsi que des capitaux investis dans les caisses d'épargne et les sociétés d'assurances comme aussi des capitaux engagés dans les banques et dans les institutions de crédit foncier et de crédit hypothécaire, notamment sous la forme d'obligation foncières à intérêts fixes. Je laisse de côté le capital des valeurs traitées en bourse, bien que le chiffre des émissions qui ont été faites ne soit pas sans avoir quelque signification.

Un rapport dressé par la Dresdner Bank à la fin de l'année 1913, à l'occasion de son quarantième anniversaire, évalue les revenus d'Etat de l'Empire d'Allemagne et des Etats fédérés à 8 milliards 534 millions.

Voici comment s'établit la répartition des revenus de l'Empire et des Etats fédérés :

Recettes provenant de chemins de fer : 34 p. c.
Autres exploitations : 20 p. c.
Impôts et droits d'entrée : 26 p. c.
Autres revenus : 20 p. c.

Il faut au regard de ces revenus, placer les charges et les intérêts à servir.

D'après une étude publiée en avril dernier, les dépenses militaires étaient estimées pour l'année 1912, en ce qui regarde les dépenses de guerre, à 1 milliard 180,000,000 de marks et, en ce qui regarde la marine, à 586,000,000.

Ce qui forme un total de 1,766,000,000. La distinction qu'on a faite en dépenses permanentes et en dépenses non-renouvelables ne modifie en rien le chiffre qu'on peut arrêter, sans crainte de se tromper, à 1,700,000,000, mais le répartit cependant sur les trois exercices 1913, 1914 et 1915.

Il y a ensuite la dette d'Etat de l'Empire et des Etats fédérés.

La direction de la Dresdner Bank l'évalue en capital à 20,572,000,000 de marks, représentant 316-7 par tête d'habitant. Ce chiffre a été cependant évalué et ramené pour 1913 à 20,499,000,000 de marks. Or, la dette d'Empire comporte un service de 284,000,000 de marks et celle de la Prusse celui de 393,000,000 de marks. Dans une étude parue en avril 1914, M. Albert Sauzède écrit : « Au point de vue des intérêts de leurs dettes, l'Empire et les Etats dépendent actuellement 675,000,000 de marks et 200,000,000 de marks pour l'amortissement, ce qui fait 875,000,000 de marks, autrement dit : 1,100,000,000 de marks. Ce qui avec les dépenses militaires s'élève à 2 milliards de marks. »

Dans les revenus de l'Empire, entrent les intérêts, les capitaux engagés dans la construction et l'exploitation des chemins de fer. Ces capitaux sont estimés par la Dresdner Bank à 11,050,000,000 de marks. D'autres notamment M. Jean Dorit, estiment cependant ce capital à 11,855,000,000 de marks. Les dettes qui grèvent les chemins de fer sont estimées à 9 milliards 531,700,000 marks, bien qu'on ait cité à tort, d'après moi, le chiffre de 11,855,000,000 de marks, et le service d'emprunt des chemins de fer absorbe 393,500,000 marks en présence de recettes de chemins de fer estimées à 520,000,000 marks (1). Il faut y ajouter les revenus fournis par les mines, les forêts et les domaines proprement dits. Dans son ouvrage sur l'Effort Allemand, M. Lucien Hubert, en évalue le revenu à 695,000,000 de marks (2). Revenu qui sur la base d'une capitulation à 6 p. c. correspondrait à un capital de 11,600,000,000 de marks.

Pour bien apprécier cette situation, il importe de se rappeler que le gouvernement embrasse, en Allemagne, une sphère économique et industrielle très étendue. Les postes, télégraphes et téléphones, constituent des services ou des monopoles de l'Empire respectivement des Etats Allemands. En outre, 95 p. c. environ des chemins de fer à voie normale appartiennent aux Etats et sont administrés par eux. De grands domaines de forêts et de mines leur appartiennent et sont exploités à leur profit.

D'un autre côté, les dépenses d'Etat ne se bornent pas à la défense du pays, aux frais de l'administration à ceux de l'enseignement et de l'hygiène publique etc. Mais ils comprennent les assurances ouvrières, l'amélioration de l'agriculture, ainsi que les questions d'ordre social et économique qui en résultent.

Il faut ajouter aux recettes de l'Empire : le trésor de guerre qui se trouvait à Spandau, et l'encaisse dont dispose la Banque de l'Empire, ou la Reichsbank, qui est le centre officiel pour les Banques et pour le marché monétaire de l'Allemagne. Ce relevé doit être complété par les éléments approximatifs de la richesse privée de l'Allemagne.

JURIS DOCTOR.

(1) On a évalué en 1912 les recettes brutes des chemins de fer allemands à 3,140,400,000 marks et les recettes, en bénéfices nets à 687,166,300 marks.

(2) Le revenu total comprenant les pertes 130 millions ; les forêts (67 millions) ; les domaines autres que les forêts ; les mines et salines (24 millions) et les chemins de fer sont estimés par Albert Sauzède, à 1,800,000,000 de marks. Le rapport de la Dresdner Bank ne mentionne comme revenus d'autres exploitations que 123,000,000 marks, ce qui fait avec les recettes des chemins de fer 644,800,000 marks ; il doit avoir perdu de vue des services de revenus qu'il fallait faire entrer en ligne de compte.

Le Nouveau Moratorium des Loyers

EN FRANCE

A l'usage des locataires et aussi des propriétaires belges, nous donnons les décrets qui viennent d'être rendus en France pour le règlement des multiples contestations créées par l'état de guerre.

Le décret du 18 décembre 1914 a accordé un nouveau délai de trois mois pour le paiement des termes de loyer venant à l'échéance entre 1^{er} janvier et le 31 mars 1915. Son bénéfice s'étend aux termes dont l'échéance normale antérieure au 1^{er} janvier avait été déjà prorogée jusqu'après cette date par les décrets parus au Journal officiel les 14 août, 1^{er} et 27 septembre et 27 octobre de cette année.

Sans discuter les critiques formulées sur l'opportunité de ces mesures qui viennent modifier l'exécution de contrats librement consentis avant la déclaration de guerre, il n'est pas sans intérêt de préciser aujourd'hui les droits et les devoirs des diverses catégories de locataires, et ce d'autant plus que le dernier de ces décrets a modifié assez profondément les règles posées par ceux qui l'ont précédé.

Pour les locataires mobilisés, les règles n'ont pas varié : le décret du 14 août qui n'envisageait que le paiement des petits loyers ne faisait, il est vrai, pas de distinction entre les mobilisés et les non mobilisés ; mais le décret du 1^{er} septembre établit déjà la différence entre ces deux catégories de locataires (art. 7) et pose déjà le principe de la prorogation de droit pour les locataires présents sous les drapeaux sans qu'aucune déclaration soit nécessaire. Le 18 décembre, ce principe est consacré dans l'article premier du texte : « Il est accordé, de plein droit, dans tous les départements aux locataires présents sous les drapeaux un délai... » (Cf. Journal officiel du 18 décembre. Le Temps du 19 décembre a reproduit intégralement le texte officiel.)

Le décret récent n'a pas davantage modifié les limites établies par celui du 14 août pour déterminer ce que nous appelons les petits loyers. Rappelons que ce sont : à Paris, ceux inférieurs ou égaux à 1,000 francs ; dans les villes de 100,000 habitants et plus, les loyers inférieurs ou égaux à 600 francs ; dans les villes de 5,000 à 100,000 habitants, les loyers inférieurs ou égaux à 300 francs ; dans les autres communes, les loyers inférieurs ou égaux à 100 francs. Le décret du 27 septembre, en outre, assimile à Paris toutes les communes du département de la Seine et celles de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon en Seine-et-Oise. Le décret du 18 décembre a maintenu ces décisions.

En ce qui concerne, au contraire, d'une part les locataires non mobilisés, d'autre part les loyers supérieurs aux sommes ci-dessus indiquées, le nouveau texte établit d'importantes différences entre le nouveau régime qu'il institue et celui qui résultait des textes antérieurs. Nous allons comparer ces deux régimes en examinant séparément toutes les catégories déterminées par les décrets.

Situation antérieure au 18 décembre.

A. — Locataires mobilisés.

De toute catégorie, sur l'ensemble du territoire. Prorogation de droit sans exception.

B. — Locataires non mobilisés.

1^{er} Petits loyers. — De toute catégorie, sur l'ensemble du territoire. Prorogation de droit. Le propriétaire n'était pas admis à prouver que son débiteur pouvait payer tout ou partie du terme ;

2^o Autres loyers. — a) Locataires patentés : pour les locaux servant à l'exercice de leur profession. Prorogation de plein droit, sans déclaration ni formalité. Le propriétaire n'est pas admis à prouver que son débiteur peut payer.

Pour les locaux ne servant pas au calcul de la patente. Prorogation sous réserve d'une déclaration. Le propriétaire est admis à faire la preuve ci-dessus.

b) Locataires non patentés. — Prorogation sous réserve de la même déclaration. Même droit du propriétaire.

Situation résultant du décret du 18 décembre

A. — Locataires mobilisés.

De toute catégorie, sur l'ensemble du territoire. Prorogation de droit sans exception.

B. — Locataires non mobilisés.

1^{er} Petits loyers. — De toute catégorie, sur l'ensemble du territoire. Prorogation de droit ; mais le propriétaire est désormais admis à prouver que son débiteur peut payer tout ou partie du terme ;

2^o Autres loyers. — a) Locataires patentés, pour toute espèce de local. Prorogation de droit, sans déclaration ni formalités, mais le propriétaire est admis à prouver que le locataire peut payer.

b) Locataires non patentés. Ibid.

Il résulte de ces tableaux que les locataires non mobilisés, soit patentés pour les locaux ne servant pas au calcul de la patente, soit non patentés pour tous locaux se trouvant dans des territoires autres que ceux énumérés dans la première des listes ci-dessus, ne bénéficient, ni de plein de droit, ni sur déclaration, des décrets. Ils doivent le paiement aux échéances habituelles. Cependant, il n'est pas inutile de rappeler que pour ceux-ci, l'article 1244 du Code civil permet au juge de paix d'accorder des délais pour le paiement et de surseoir aux poursuites « en considération de la position du débiteur ».

Déclaration. — Le nouveau décret a légèrement modifié la forme de la déclaration imposée dans certains cas au locataire. Le texte du 27 septembre spécifiait que la déclaration pouvait se faire soit par lettre recommandée, envoyée au propriétaire, avec avis de réception, soit par inscription au greffe. Désormais, seule est valable la déclaration au greffe de la justice de paix. Elle doit être consignée sur un registre par le greffier, qui en délivre récépissé. C'est le greffier qui informe ensuite le propriétaire par lettre recommandée avec avis de réception (art. 3 in fine). Cette déclaration doit être faite au plus tard la veille du jour où le paiement devrait avoir lieu.

Compétence. — L'article 6 du nouveau décret attribue expressément la compétence au juge de paix du canton où se trouve l'immeuble loué. Ce point avait été de côté par le décret du 27 septembre et une circulaire ministérielle avait dû préciser cette question.

Renseignements

On demande des nouvelles du soldat SALMON, Charles, 10^e de ligne, 1^{er} bataillon, 4^e compagnie, évacué de Gand, malade, le 14 octobre. (553)

M. et Mme Charles MENETRIER, de Charleroi, demandent le nom de la personne de leur famille habitant 24 Frome Road Westbury Avenue Wood Green, London N. (548)

Contre bonne récompense on demande des nouvelles avec preuves de Gaston CESSION, 7^e de ligne 2/2, 2^e division matric. 59.934. Réponse rue Léopold, 24, Liège. (534)

La famille CORRY avise M. Fernand Corry St Mary's Convent York, qu'elle est en bonne santé. (533)

AUX PERSONNES qui digèrent mal le pain actuellement, ou qui en ont la diarrhée, nous conseillons la « Gastrophile », fr. 1.50 la boîte. Pharmacie De Wolf, à St-Gilles, et dans toutes les pharm.

Assemblées

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TRAMWAYS

Assemblée annuelle du 16 janvier

Les actionnaires, au nombre de quatre, représentant ensemble 418 titres, écoutent la lecture du rapport qui est faite par M. G. Van der Hofstadt, ff. de président, et approuvent, à l'unanimité, sans discussion aucune, les comptes qui leur sont présentés.

Voici les éléments essentiels des renseignements donnés dans le rapport du Conseil d'administration :

Ainsi que vous pourrez vous en rendre compte par les renseignements que nous vous donnons plus loin au sujet de nos sociétés filiales, les résultats de cet exercice, malgré la crise qui n'a pas cessé de sévir, ont été favorables.

Néanmoins, vu les circonstances actuelles, votre Conseil a jugé nécessaire d'affecter aux amortissements les bénéfices résultant des opérations sociales.

Nous vous donnons ci-dessous quelques renseignements sur la marche des affaires dans lesquelles nous sommes intéressés :

SOCIETE DES CHEMINS DE FER DE VALANCE ET ARAGON

En 1913, le bénéfice d'exploitation s'est élevé à fr. 103,895.97.

L'intérêt distribué aux obligations de 1^{re} série a été de 3 pesetas.

Les recettes d'exploitation jusqu'au 31 juillet 1914 sont sensiblement égales à celles de la période correspondante de l'année antérieure.

Nous n'avons pas reçu communication des recettes au delà de cette date.

SOCIETE DES CHEMINS DE FER ECONOMIQUES EN CATALOGNE

La recette d'exploitation en 1913 a été de fr. 249,911.64, contre fr. 242,447.31 en 1912. Le dividende a cependant été réduit de fr. 5.50 à fr. 4.50, par suite de ce que le capital de la société a été porté de 1,050,000 francs à 1,500,000 francs, en vue de l'extension du réseau. La répartition du bénéfice a dû se faire entre un plus grand nombre d'actions, alors que la nouvelle concession n'a pu encore fournir sa quote-part dans le bénéfice à distribuer.

Les travaux de la ligne de Gérone à Flussa sont en cours depuis le début de 1914.

COMPAGNIE ITALO-BELGE DES TRAMWAYS ELECTRIQUES DE VERONE-VILLE

Le bénéfice de l'exercice 1913 a permis de répartir aux actions privilégiées que nous avons souscrites, un bénéfice de 6 p. c.

Les résultats dont nous avons eu connaissance au sujet de l'exercice 1914, permettent de croire que ce dernier exercice ne sera pas inférieur au précédent.

La société a commencé l'exploitation de la ligne de Borgo-Tranto à Aveza, dont la construction a été effectuée par les municipalités intéressées.

Ainsi que nous venons de le dire, les actionnaires approuveront le rapport et donneront décharge de leur mandat respectif aux administrateurs et commissaires.

M. Vandermeulen, dont le mandat venait à expiration, fut réélu à l'unanimité et la séance prit fin après que M. Bormans, secrétaire du bureau, eut donné lecture du procès-verbal.

MM. R. Villain et A. Lardurière assuraient la charge de scrutateurs E. F.

Le Comptoir de Change de l'INDICATEUR BOURSIER, 163, boulevard du Hainaut, achète tous titres, paye tous coupons, Rente belge, etc. Renseignements financiers gratuits. (544)

Chronique Financière

BOURSE DE LONDRES

13 janvier.

Calmé mais ferme en clôture, les chemins américains sont en hausse.

Les obligations 5 p. c. Port-de Para ne paieront pas le coupon.

Du Brésil, 250,000 livres sterling or ont été expédiées à Londres.

BOURSE DE NEW-YORK

12 janvier.

Le marché a ouvert en baisse ; peu d'affaires et assez bien de réalisations. Clôture irrégulière.

La réorganisation de la Compagnie Saint-Louis-San-Francisco nécessitera un appel de 12 1/2-15 dollars.

Nashville-Saint-Louis va payer un dividende semestriel de 2 1/2 p. c. (le dernier dividende avait été de 3 1/2 p. c.).

BOURSE DE PARIS

12 janvier.

Le marché a été animé, mais moins ferme que la veille.

	12 janv.	11 janv.
Rente Française 3 p. c.	73.40	73.50
Extérieur 4 p. c.	84.75	84.10
Russe 1889 4 p. c.	75.95	—

Les personnes dont le nom est publié en 4^e page, ont le plus grand intérêt à se présenter à nos bureaux ou à nous écrire. Nous avons des nouvelles de leur famille ou de leurs amis.

